

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-LAMBERT**
Monsieur Olivier MAINGAIN
Bourgmestre
Avenue Paul Hymans, 2
B-1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

V/Réf : 16330
N/Réf. : AVL/CC/WSL-2.83/s.432
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

OBJET : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Chaussée de Roodebeek, 159.
Construction d'une annexe au rez-de-chaussée et d'une lucarne. Demande de permis
d'urbanisme.
(Correspondant :Maurice BUNTINX)

En réponse à votre lettre du 28 mars 2008 sous référence, réceptionnée le 31 mars, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** par notre Assemblée, en sa séance du 9 avril 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de la Ferme 't Hof Ter Cauwerschueren, dont certaines parties sont classées comme monument (parties de l'aile primitive de la ferme et totalité du fournil) et les abords immédiats classés comme site (arrêté du 03/03/2005).

Elle porte sur :

- la réorganisation des fonctions de la maison, incluant le déplacement de l'escalier afin de mieux tirer parti de l'espace et des vues sur le jardin ;
- la transformation de l'annexe arrière en vue d'y aménager une cuisine et une salle à manger ;
- divers aménagements permettant notamment d'augmenter la luminosité et le confort de l'habitat : création d'une verrière au centre du rez-de-chaussée sur la toiture plate, agrandissement des baies de la chambre au 1^{er} étage arrière, aménagement d'un chien assis en toiture arrière, extension de la terrasse du rez-de-chaussée, etc.

La Commission constate que les interventions sont sans conséquence sur le plan patrimonial. Elle n'émet, par conséquent, aucune réserve à leur propos. Elle invite néanmoins le demandeur à s'assurer que l'aménagement de la nouvelle verrière n'occasionnera pas de problème de stabilité au niveau du plancher du 1^{er} étage.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Isabelle LEROY
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. VANDERBECQ